

TRAVAILLEUR SOCIAL CHARGE DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE



Le Département de l'Aveyron recrute des travailleurs sociaux contractuels ou titulaires pour ces Territoires d'Action Sociale

Dans le cadre de la loi et des orientations prises par l'Assemblée départementale, il participe à la mise en œuvre des actions socio-éducatives, à la mise en œuvre des missions d'Aide Sociale à l'Enfance en direction des mineurs et des jeunes majeurs de moins de 21 ans, de leurs familles.

GRADE : Catégorie A : Assistant socio-éducatif (Spécialité : Educateur Spécialisé, Assistant Social, Conseiller en Economie Sociale et Familiale)

LOCALISATION : Maison des Solidarités Départementales du Territoire d'Action Sociale d'affectation.

POSITION : Il est placé sous l'autorité hiérarchique de l'Adjoint au Responsable de Territoire chargé de l'Unité de travail « Protection de l'Enfance ».

Au sein de son Territoire d'intervention, il intègre et coordonne son action avec celle des autres professionnels et de manière particulière avec le référent administratif « Protection de l'Enfance ».

Au sein du Pôle des Solidarités Humaines, il s'inscrit dans une démarche d'équipe de travail et de réflexion avec les autres professionnels exerçant dans le même champ de compétences.

MISSIONS :

Le référent met en œuvre les missions définies à l'Article L. 221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles dans les domaines suivants :

Alinéa 1 : soutien

Alinéa 3 : actions en urgence

Alinéa 4 : réponses aux besoins et orientation, collaboration avec leur famille

Alinéa 6 : attention portée aux liens d'attachement de l'enfant

Il participe à la prévention de la maltraitance des enfants.

Il rend compte régulièrement des actions mises en œuvre dans l'intérêt de l'enfant.

Il veille au respect du droit.

Il produit tout écrit permettant les décisions administratives et judiciaires.

Il veille à la tenue des dossiers dans le respect des règles de droit

Il rend compte de son activité à des fins statistiques et à des fins de pilotage du dispositif.

ACTIVITES

- ↻ Analyser et évaluer des situations individuelles et familiales à l'aide d'entretiens, de recueil d'éléments, de réunions
- ↻ Concevoir un projet pour l'enfant en respectant le droit des parents et en être le garant
- ↻ Rechercher les dispositifs, les acteurs, les partenaires susceptibles de fournir des réponses aux besoins identifiés
- ↻ Développer des actions de soutien, de conseils, d'accompagnement social et éducatif
- ↻ Mettre en place des solutions éducatives adaptées par différents moyens, directs ou indirects
- ↻ Suivre, accompagner et évaluer régulièrement la mise en œuvre des projets
- ↻ Développer les concertations et coordinations avec les autres acteurs impliqués, internes et externes
- ↻ Entretenir un réseau de partenaires

COMPETENCES

- Maîtrise de la législation et de la réglementation dans le champ de la Protection de l'Enfance et du droit de la famille
- Connaissances dans le domaine de la psychologie de l'enfant et de son développement
- Maîtrise des techniques relationnelles et de soutien et des différents modèles d'interprétation
- Connaissance des techniques de gestion de projet.
- Compétences rédactionnelles.

APTITUDES REQUISES

- Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé, d'Assistant Social ou de Conseiller en Economie Sociale et Familiale exigé
- Intérêt pour l'accompagnement social et éducatif des enfants et de leurs familles.
- Connaissance du milieu professionnel et partenarial.
- Capacité au travail transversal et à l'intégration de son champ de compétence dans le champ plus large des actions territoriales individuelles ou collectives.
- Qualités relationnelles d'écoute, d'entretien et capacités de communication, de médiation, de négociation.
- Rigueur, sens de l'organisation.
- Capacité d'adaptation.
- Utilisation de l'outil informatique.

CONTEXTE DU POSTE

- Evolution des contextes législatifs, réglementaires, départementaux.
- Poste exposé aux publics en difficultés voire difficiles
- Disponibilité permettant de garantir les délais de prise en charge parfois rapide et le respect des échéances administratives et judiciaires.
- Obligation de continuité dans la prise en charge et nécessité d'une organisation de travail adapté.
- Déplacements nombreux et fréquents sur le TAS.